

## **Audience avec Mme Pannier – Runacher, Secrétaire d’État**

### ***Une écoute attentionnée, pour le reste RAS***

Dans un courrier commun adressé mi-septembre, les fédérations ont sollicité Monsieur Le Maire, ministre de l’économie et des finances, pour une demande d’audience afin d’évoquer les sujets d’actualité dans son champ de compétence.

L’actualité fut riche depuis la dernière rencontre accordée en avril dernier et les personnels des différentes directions s’interrogent fortement sur leur devenir.

En raison d’un agenda certainement très chargé, le ministre a délégué à sa secrétaire d’État, Mme Pannier–Runacher, le soin de recevoir les fédérations, le 2 octobre pendant près de deux heures.

**Point positif de cette audience, après plus d’une heure de propos liminaires des différentes fédérations, la Secrétaire d’État a pris de son temps pour répondre le plus complètement possible aux questions posées... même si au final sur les projets de réforme structurants rien de bien nouveau n’a été mentionné.**

**En introduction aux débats, FO Finances a tenu à souligner le travail accompli dans un contexte très difficile par les ingénieurs de l’industrie et des mines sur le site de Rouen suite à l’incendie de la société LUBRIZOL et aurait souhaité un message ministériel à leur adresse.**

**La Secrétaire d’État a confirmé l’excellent niveau d’expertise des IIM sur le site incendié et qu’ainsi il participait à une information de qualité envers les populations de la région.**

Domage que la communication gouvernementale n’ait pas été au même niveau, pourrions-nous ajouter !

Parmi les dossiers mentionnés dans l’intervention de FO Finances citons, entre autres et sans être exhaustif, le projet de Loi de finances 2020, la restructuration du pôle 3 E dans les DIRECCTE, la réforme territoriale, la DGCCRF, l’INSEE ou encore le Tripode de Nantes.

### **PLF 2020**

Dans son intervention préliminaire, la secrétaire d’État a donné les précisions suivantes, sur les suppressions d’emplois dans le ministère de l’économie et des finances :

- 152 seront à la DGE (dont 135 directement liées à la réforme du pôle 3 E dans les DIRECCTE),
- 67 à l’INSEE,
- 40 à la DG Trésor (réseau à l’étranger et pôle 3 E dans les DIRECCTE)
- 50 à la DGCCRF (dont 40 ETPT transférés au titre de la création des secrétariats généraux communs dans les DDI).

## Pôle 3 E dans les DIRECCTE

87 agents ne sont toujours pas réaffectés sur un nouvel emploi alors que l'échéance fixée par le ministre était fin 2019.

A noter que les 2/3 de ces agents sont des femmes âgées de plus de 50 ans.

La Secrétaire d'État a précisé que le reclassement demeurerait un sujet majeur pour le ministre et qu'en effet le délai initial serait difficile à respecter.

Parmi les agents encore sans affectation nouvelle, 44 sont en attente de réponse à leurs demandes.

Les pôles RH étaient mobilisés pour trouver des solutions satisfaisantes, précisant que 35 agents ont été accueillis dans des directions de Bercy (DGCCRF, DGDDI, DGFIP).

## DGE

Pour la Secrétaire d'État, c'est une direction stratégique dans la politique industrielle souhaitée par le gouvernement.

Dans le même temps, la clarification des missions exercées par les régions et l'État dans le développement économique était une nécessité pour une meilleure efficacité. Agnès Pannier-Runacher a aussi souligné la volonté ministérielle de garder un service déconcentré en le recentrant sur les missions les plus stratégiques.

La réforme de son administration centrale en mode projet est pour elle adaptée aux besoins.

## DGCCRF

Les personnels de la DGCCRF, confrontés depuis de longs mois à la plus grande incertitude et à l'opacité entourant les réformes en cours pour leur administration, attendaient de cette audience ministérielle des éclaircissements sur l'ensemble du dossier DGCCRF (missions, conditions d'exercice, Secrétariats Généraux Communs aux Préfectures et DDI, organisation territoriale, épée de Damoclès de la Police de l'Alimentation suite à l'affaire LACTALIS).

Force est de reconnaître que, en dépit d'une écoute attentive, les réponses n'ont pas été à la hauteur des attentes :

- **Sur le dossier « Sécurité Sanitaire de l'Alimentation » :**

La Mission inter-inspections n'a toujours pas rendu son rapport, qui fera état de plusieurs pistes d'amélioration.

Pour la Secrétaire d'État, la réponse apportée devra être « efficace » et garantir l'indépendance des contrôles au regard de la population inspectée. Le découpage DGCCRF / DGAL devra être simple, mais sans « détricoter » l'existant qui fonctionne bien.

- **Sur le sujet des Secrétariats Généraux Communs (SGC) Préfectures / DDI :**

Mme Pannier-Runacher a insisté sur la nécessité de règles du jeu claires concernant les transferts d'agents CCRF, qui devront se faire sur la base du volontariat et en parfaite connaissance de cause quant aux implications sur les missions et les trajectoires de carrière.

- **Concernant l'organisation territoriale :**

En réponse à nos interrogations relatives aux incidences sur les services CCRF en DDCSPP de la création d'une nouvelle DDI de l'insertion prévue par la circulaire du 12 juin 2019 sur la réforme de l'organisation territoriale de l'État, regroupant les unités territoriales des DIRECCTE et les DDCS (cohésion sociale), mais maintenant le flou sur la situation des DDCSPP, la Directrice Générale de la CCRF a indiqué que la partie « Protection des Population » ne serait pas touchée. Dans le même temps, elle a reconnu que cela entraînerait une « dilution » supplémentaire des agents CCRF dans les structures interministérielles.

Quant à l'organisation territoriale des services CCRF telle que préconisée par le Ministre dans une lettre adressée aux Préfets de région (regroupement de services CCRF de plusieurs départements, notamment par fusion), nous avons fait remarquer que :

- ✓ Le Ministre basant ses propositions sur le constat que près de 40 départements se trouvaient en-dessous d'un seuil critique d'effectifs permettant d'assurer les missions et de répondre efficacement en cas de crise, la solution de bon sens à une inadéquation missions/moyens d'une telle ampleur se trouvait dans la création d'emplois et certainement pas dans une interdépendance débridée.

- ✓ Compte tenu des effectifs qui fondent comme neige au soleil, cela préfigurait la disparition massive d'implantations départementales CCRF, ce qui n'était pas de nature à renforcer les liens de confiance avec les citoyens, objectif pourtant affiché par la Secrétaire d'Etat en début d'audience.
- ✓ La proposition du Ministre risquait une fois de plus de se heurter à la réalité interministérielle, dans la mesure où des services mixtes DGCCRF / Services Vétérinaires sous autorité d'un cadre DGAL existent dans de nombreux départements et qu'il est peu probable que les DDI acceptent sans résistance une réorganisation contrainte à la demande de la DGCCRF.

Pour la Directrice Générale CCRF, la solution est simple : il suffit de managers qui savent faire !

Quant à la Secrétaire d'État, les résistances seront vaincues car la consigne émane du Premier Ministre ! Quand on sait ce que cela a donné avec le dernier plan de consensus interministériel CCRF, cela prête à sourire...

- **Grade de débouché pour les Inspecteurs CCRF :**

La Secrétaire d'État a pris bonne note de notre exigence forte, de transformation en grade de débouché de l'emploi fonctionnel en détachement d'Inspecteur Expert.

## **INSEE**

En réponse à certaines demandes, le secrétaire général de cette direction a confirmé la mise en place du Rifseep l'an prochain pour les attachés et la dotation de 500 000 € dans le projet de budget pour la revalorisation des frais de déplacement des enquêtrices et des enquêteurs.

Pour la reconnaissance en site amianté du Tripode à Nantes, dans le droit fil de ses nombreux prédécesseurs depuis vingt ans, la Secrétaire d'État n'a pu donner qu'une réponse d'attente.

Cette audience aura eu pour principal intérêt d'avoir un éclairage sur le PLF 2020, avant le Comité Technique reporté au 22 octobre.

Ce PLF confirme la poursuite des suppressions d'emplois et infirme tout le discours ministériel dans sa volonté de lutter contre les fraudes, protéger le citoyen, et sécuriser le consommateur.

Toute l'organisation des directions, qui s'apparente à du rafistolage, s'en trouve impactée comme la énième réorganisation territoriale des services de l'État en est le triste symbole.

Pour les autres thématiques, la Secrétaire d'État est restée dans son rôle de promotrice de l'action gouvernementale, commençant d'ailleurs son intervention par les bienfaits apportés par la loi PACTE.

Il est vrai également que le format de l'échange ne contribue pas à un débat approfondi sur tous les sujets qui le mériteraient.

Les directions se dépeuplent, l'organisation des services est illisible, les agents angoissent sur leur devenir mais de cela n'est pas la préoccupation de nos décideurs.

**FO Finances persévéra à défendre les personnels et leurs missions pour un service public de qualité dans l'intérêt des citoyens.**

